

**DEMANDE DE CONTRÔLE  
D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON  
COLLECTIF  
DANS LE CADRE D'UNE VENTE IMMOBILIÈRE**

Art. L 1331-11-1 C. Santé Publique – Art. L 271-4 C. Construction et de l'Habitation.

**(A adresser au moins 15 jours avant la date de signature du compromis ou de l'acte -  
Tous les éléments du dispositif d'assainissement doivent être accessibles le jour du contrôle)**

**Demandeur :** .....  
Personne en charge du dossier : .....  
Téléphone : .....  
Courriel : .....  
Adresse : .....  
Notaire chargé de la vente : .....

**Informations concernant le vendeur**

---

M. / Mme / Melle (nom, prénom).....  
Adresse : .....  
.....  
Téléphone : .....

**Pour un immeuble situé** (numéro, rue, village, CP, ville) :

.....  
.....

Références parcelles : section ..... numéros .....

Le coût du contrôle fixé à **205 €** (délib. 2023-466 du 06/12/2023) sera facturé au vendeur du bien immobilier.

**Adresse de facturation, si différente du propriétaire** (numéro, rue, CP, ville) :

.....  
.....

L'installation a-t-elle fait l'objet d'un diagnostic de l'assainissement existant ?

oui  non

Si oui, à quelle date : .....

Numéro de dossier (si connu) .....

**Informations concernant l'acquéreur**

---

M. / Mme / Melle (nom, prénom).....  
Adresse : .....  
.....

**Date prévue pour la signature de l'acte :** .....

Le nouvel acquéreur dispose d'un délai d'un an, à compter de l'acte de vente, **pour procéder aux travaux de remise aux normes préconisés dans le rapport de contrôle.**

Date : .....

Signature/Cachet :

Les informations recueillies sont conservées jusqu'au retrait de votre consentement et selon les dispositions légales, et sont destinées à un usage interne aux personnes habilitées du SPANC. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de portabilité aux données vous concernant, les faire rectifier et les faire supprimer en nous contactant, de préférence par voie électronique, à l'adresse mail [contact@cc-paysdechantonay.fr](mailto:contact@cc-paysdechantonay.fr) ou par voie postale en écrivant à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, 65 avenue du Général de Gaulle – BP 98 – 85111 Chantonnay cedex.